

Une nouvelle Confrérie !

Nous apprenons avec plaisir qu'une nouvelle Confrérie, sous le nom de "Confrérie des Ames du Purgatoire," a été établie dans la paroisse des Grondines, par diplôme de Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec en date du 24 septembre 1888, en la fête de Notre Dame de la Merci.—Son Eminence ne pouvait choisir un plus beau jour pour signer ce diplôme ; car cette Confrérie est établie 1o pour soulager plus efficacement les âmes du Purgatoire, dont la Ste Vierge est la Reine, la Patronne et la Protectrice; 2o Pour obtenir aux associés la grâce d'éviter eux-mêmes, autant que possible, les flammes du Purgatoire, en même temps que les grâces spirituelles et temporelles dont ils auront besoin en cette vie, par l'intercession des âmes du Purgatoire.

Cette Confrérie a été inaugurée solennellement dans la paroisse des Grondines le 1er novembre 1888, à l'ouverture solennelle du "Mois des Ames du Purgatoire," avant le chant des vêpres des Morts. Ce fut une grande joie pour les paroissiens des Grondines d'apprendre l'établissement de cette Confrérie, qui était une approbation directe de leurs pratiques de dévotion en faveur des âmes du Purgatoire, et spécialement de la pratique du "Mois des Ames," qui s'est répandue de plus en plus dans ce diocèse depuis 1860, où le 1er mois des âmes fut prêché publiquement, en novembre, dans la petite paroisse de St Aubert, par le curé d'alors. Cette pratique du "Mois des Ames" s'étant presque généralisée depuis cette époque, il convenait, sans doute, d'organiser la dévotion envers les âmes du Purgatoire, qui se répand, de plus en plus, parmi les fidèles, lors qu'elle leur est proposée et expliquée. Aussi Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec a bien voulu se rendre au désir de M. le curé des Grondines, en fondant cette nouvelle société de prières dans son diocèse; et, ce qui prouve l'à-propos de l'établissement de cette nouvelle Confrérie, c'est le zèle des

fidèles à en faire partie quand elle leur est connue. Tous les paroissiens des Grondines se sont fait un plaisir et un devoir de se faire inscrire dans les registres de cette Confrérie, aussitôt que la chose leur a été proposée. Il en a été de même de quelques autres paroisses, qui ont eu l'avantage de la connaître avant les autres, notamment les paroisses du Cap Santé et de S. Alphonse de Chicoutimi, qui ont envoyé d'assez longues listes de personnes demandant à devenir membres de la nouvelle Confrérie; et, il est à croire et à désirer qu'il en sera ainsi des autres paroisses, à mesure qu'il leur sera donné aussi d'en connaître les avantages.

Rien de plus facile que de devenir membre de la "Confrérie des Ames du Purgatoire"; il suffit, pour cela, d'envoyer son nom, lisiblement écrit, ainsi qu'une aumône d'au moins 10 centins par personnes, *une fois pour toutes*, à M. le curé des Grondines, comté de Portneuf, Province de Québec, en faisant enregistrer la lettre, si elle contient des valeurs un peu notables. Une réponse sera adressée à la personne qui aura fait l'envoi, puis les noms des nouveaux membres seront inscrits dans le registre, à la suite du nom de Son Eminence le Cardinal Taschereau, qui a bien voulu être le premier membre de la Confrérie; et, dès-lors, on aura part à toutes les grand'messes et services chantés annuellement, tant pour le bien spirituel et temporel des membres vivants de la Confrérie, que pour le soulagement des âmes, en général, et des membres défunts, en particulier, ainsi qu'à toutes les autres bonnes oeuvres faites par les différents membres de la Confrérie.—Quel bonheur d'avoir part pendant sa vie à tant de prières pour les âmes du Purgatoire, quand on sait combien elles sont puissantes pour nous obtenir, en retour, toute espèce de grâces; et quel avantage de continuer, après sa mort, à avoir part à des centaines de grand'messes, services, etc, pour les défunts, quand on sait que les défunts, généralement, n'ont